

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, vendredi six octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr Joël Cordier, Le Maire.

Présents : Madame DEBONNE Françoise

Messieurs CORDIER Joël, BOURGEOIS Emmanuel, JOBIN Bertrand, PIETTE Emmanuel, THIBAUT Alexandre, CADINOT Frédéric, CARPENTIER Marc et DELAHAYE Davy

Absents : Madame FRETIGNY Coralie

Pouvoir : -----

Secrétaire de séance : Madame DEBONNE Françoise

Présence de la secrétaire de Mairie : Madame MENEZ Marlène

- Nombre de conseillers en exercice : 10
- Présents : 9
- Procurations : 0
- Votants : 9

Date de convocation : 23/09/2023

Date de publication : 09/10/2023

➤ **Interdiction de feux d'artifice sur la commune :**

Monsieur le Maire explique qu'un feu d'artifice a eu lieu lors d'une location de Salle des Fêtes, des pétards et fusées ont été retrouvés dans les jardins autour de la Mairie.

Il demande donc l'autorisation à son Conseil Municipal de rédiger un Arrêté du Maire interdisant l'utilisation de toutes types de feux tels que pétards, fusées... sur la commune.

Il pourra autoriser des feux d'artifice après demande auprès de la municipalité et des services incendie, et rédigera un Arrêté du maire spécifique pour l'occasion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la demande de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme
Rendu exécutoire le 06/10/2023
Publication le 09/10/2023

Secrétaire de Séance,
Françoise DEBONNE



Le Maire,
Joël CORDIER

